



CADEUL

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

**Avis sur la formation à distance à l'Université Laval pour l'année
2021-2022**

Caucus des associations étudiantes
Adopté lors de la séance du 22 août 2021

Été 2021

RECHERCHE ET RÉDACTION :

Alexandre Malenfant, chercheur

SOUS LA DIRECTION DE :

Marc-Antoine Tourville, vice-président à l'enseignement et à la recherche

CORRECTION :

Emmy Guilbault, adjointe administrative

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) existe depuis 1981. Elle représente plus de 88 associations étudiantes et plus de 33 000 étudiants et étudiantes de premier cycle de l'Université Laval.

La CADEUL a pour mission de représenter les étudiantes, les étudiants et les associations d'étudiantes et étudiants membres afin de promouvoir et de défendre leurs droits et leurs intérêts, notamment sur les aspects pédagogiques, culturels, économiques, politiques et sociaux, ainsi qu'envers l'administration universitaire.

Par ailleurs, la CADEUL encourage ses membres à s'impliquer dans leur milieu, stimule leur potentiel et met de l'avant leur vision collective, notamment :

- en créant des liens entre les associations et en favorisant la communication avec les étudiantes et étudiants ;
- en développant des outils pour les aider à réaliser leurs ambitions ;
- en les aidant à devenir des leaders dans leur milieu ;
- en offrant des services adaptés à leurs besoins ;
- en défendant leurs intérêts.

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

Bureau 2265, pavillon Maurice-Pollack, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : (418) -656-7931 — Télécopieur : (418) -656-3328 – Courriel : cadeul@cadeul.ulaval.ca

Site Internet : <http://www.cadeul.com/>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LA FORMATION À DISTANCE DURANT LA PANDÉMIE DE COVID-19.....	2
2. LA CONSULTATION DES ÉVALUATIONS	6
3. LA QUALITÉ DE LA FORMATION.....	10
4. LA TÉLÉSURVEILLANCE	15
5. LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (ÉSH).....	19
CONCLUSION	21
BIBLIOGRAPHIE.....	22

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1:

Que l'Université Laval mène une grande enquête visant à déterminer les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la qualité de la formation à distance et sur la santé psychologique des étudiantes et étudiants.

Recommandation 2:

Que l'Université Laval révise en priorité la Politique sur la formation à distance et qu'elle invite les représentantes et représentants étudiants à participer à cette révision.

Recommandation 3:

Que l'Université Laval reconnaisse que le droit des étudiantes et étudiants à la consultation de leurs copies d'évaluations corrigées prime par rapport à la clause du « maintien de la validité des instruments » permettant actuellement aux membres du corps enseignant de refuser l'accès aux copies d'évaluations corrigées.

Recommandation 4:

Que l'Université Laval exige que les enseignantes et enseignants qui comptent recourir à la clause du « maintien de la validité des instruments » pour refuser l'accès aux évaluations corrigées indiquent dans leur plan de cours qu'elles et ils comptent y recourir, et ce, pour chaque évaluation concernée ou par une seule mention pour l'ensemble des évaluations, en plus de mentionner les méthodes de rétroaction alternatives qui seront mobilisées.

Recommandation 5:

Que l'Université Laval exige que les enseignantes et enseignants souhaitant recourir à la clause du « maintien de la validité des instruments » pour refuser l'accès aux copies d'évaluations corrigées fournissent à leur faculté ou leur département une lettre de justification sur les raisons pour lesquelles elles ou ils refusent l'accès, en plus de définir les méthodes de rétroaction alternatives qui seront mobilisées (*une lettre par cours).*

Recommandation 6:

Que l'Université Laval rende obligatoire l'évaluation de l'enseignement (en cours d'activité de formation et en fin d'activité de formation) pour les cours habituellement donnés en présentiel, mais dont les enseignantes et enseignants ont modifié les modalités d'enseignement pour que ceux-ci soient partiellement ou entièrement donnés à distance à la suite de la levée des restrictions sur la tenue des cours en présentiel.

Recommandation 7 :

Que les comités de programmes et les facultés assurent un suivi plus serré des cours qui ont reçu ou qui recevront un nombre élevé d'évaluations négatives de la part des étudiantes et étudiants parmi les cours habituellement donnés en présentiel, mais dont les enseignantes et enseignants ont modifié les modalités d'enseignement pour que ceux-ci soient partiellement ou entièrement donnés à distance à la suite de la levée des restrictions sur la tenue des cours en présentiel.

Recommandation 8:

Que l'Université Laval investisse davantage pour développer la formation à distance sous formule comodale, que ce soit par la mise sur pied de davantage de salles de classe destinées à l'enseignement sous formule comodale, par l'achat de matériel technologique ou par le soutien technique offert au corps enseignant.

Recommandation 9:

Que l'Université Laval rédige un nouveau règlement qui servira à préciser l'ensemble des obligations et des principes devant être respectés par les enseignantes et enseignants pour qu'une évaluation soit offerte sous télésurveillance (en direct ou différée), en plus de préciser les droits et obligations des étudiantes et étudiants envers la télésurveillance.

Recommandation 10:

Que l'Université Laval modifie la section 4.4 (Principe concernant l'évaluation des apprentissages en formation à distance) de la Politique sur la formation à distance pour y préciser les principaux principes requis pour qu'une évaluation soit offerte sous télésurveillance, notamment ceux relatifs aux droits étudiants.

Recommandation 11:

Que l'Université Laval fournisse les ressources nécessaires au Bureau ACSESH pour que les mesures développées durant la période de pandémie pour faciliter l'accessibilité des cours en formation à distance pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap soient standardisées et accessibles en tout temps.

Recommandation 12:

Que l'Université Laval s'assure que les étudiantes et étudiants en situation de handicap aient accès aux logiciels spécialisés auxquels elles et ils ont droit pendant les évaluations en ligne, notamment les logiciels de synthèse vocale et de correction du français.

Introduction

Le 6 août dernier, le gouvernement provincial a formellement annoncé que la rentrée collégiale et universitaire se ferait en présentiel et sans distanciation physique. En effet, alors que le gouvernement avait précédemment annoncé vouloir atteindre un taux de vaccination d'au moins 75% chez les jeunes de 16 à 29 ans avant de garantir cette rentrée en présentiel, il est maintenant prévu que seul le port du couvre-visage sera obligatoire dans les établissements où le taux de vaccination sera inférieur à 75 %. Cette annonce, accueillie avec enthousiasme par nos membres, ne signifie toutefois pas que l'ensemble des cours donnés à distance lors de la dernière année seront de nouveau offerts en présentiel. En effet, bien qu'un nombre plus important de cours seront offerts en présentiel, l'Université Laval a annoncé que les formules d'enseignement qui seront utilisées lors de la prochaine session universitaire demeureront variées : en classe; présentiel-hybride; à distance-hybride; à distance asynchrone; à distance synchrone et en comodal. Il nous est aussi impossible de prédire le déroulement exact de la session en raison du caractère évolutif et imprévisible de la pandémie, notamment quant à l'évolution du variant Delta.

Malgré le flou qui règne quant aux fins détails des modalités de la session d'automne, il nous apparaît cependant bien clair que la pandémie de COVID-19 aura eu des effets considérables et durables sur l'enseignement universitaire, et ce, plus particulièrement quant à la place accordée à la formation à distance. La période de pandémie nous aura en effet permis de connaître toutes les possibilités, mais aussi les limites, rattachées à l'apprentissage à distance. En ce sens, dans cette présente note, nous considérons important de revenir sur les leçons tirées dans le contexte de « *crise* » de la dernière année et demie pour appuyer nos revendications concernant le développement d'une offre de formation à distance plus juste, plus équitable, et d'encore meilleure qualité dans un contexte de retour à la « *normale* ».

Cet avis vient donc s'ajouter et compléter nos avis sur la formation à distance publiés en 2015 et en 2020, ainsi que notre *Note sur l'enseignement présentiel et les conditions d'études à l'automne 2020*. Dans cette optique, nous reprendrons ici certains des arguments et données présentés dans ces documents et nous offrirons des précisions sur certaines des recommandations qui avaient alors été mises de l'avant, en plus d'en présenter de nouvelles. Nous justifierons aussi ces recommandations à l'aide de données récoltées pendant la période de pandémie par d'autres associations étudiantes québécoises, dont quelques-unes de l'Université Laval, par des données qui nous ont été fournies par des instances de l'Université Laval, ainsi que par des recherches menées à l'échelle provinciale et nationale.

1. La formation à distance durant la pandémie de COVID-19

Lors de l'année universitaire 2020-2021, malgré que l'enseignement fut principalement offert à distance à partir du milieu de la session d'hiver 2020, ce sont plus de 55 000 étudiantes et étudiants distincts qui se sont inscrits à l'une des trois sessions d'études à l'Université Laval. Partiellement expliqué par l'arrêt de travail forcé pour plusieurs en raison de la pandémie, le regain d'intérêt envers l'éducation de niveau universitaire est ainsi confirmé par une hausse de 10% du total d'inscription à l'Université Laval par rapport à l'année précédente. Durant cette période, du point de vue de l'impact de la pandémie sur la réussite étudiante, on peut se surprendre de constater que l'Université Laval a enregistré une baisse de 10% du nombre d'étudiantes et étudiants ayant abandonné au moins un cours dans la session d'automne 2020, par rapport à 2019. L'Université rapporte aussi avoir enregistré un taux de réussite des cours similaire lors des sessions d'automne de 2019 et de 2020 (ULaval Nouvelles, 2021).

Sans l'ombre d'un doute, ces statistiques démontrent que la préparation effectuée par l'Université, son personnel administratif et le corps enseignant pour adapter les services et les méthodes d'enseignement au contexte pandémique aura permis de mitiger les impacts négatifs de la pandémie sur l'apprentissage réalisé par les étudiantes et étudiants. Nous tenons ainsi à souligner les efforts colossaux fournis par tous les membres de la communauté universitaire, sans lesquels les conséquences de la pandémie auraient été encore plus considérables pour la population étudiante. Cela étant dit, il serait mal avisé de considérer que la pandémie et la prépondérance de la formation à distance ont été généralement favorables à l'apprentissage, mais aussi sans conséquence sur la santé mentale des étudiantes et des étudiants. De nombreuses enquêtes nous indiquent en effet le contraire, et ce, que celles-ci aient été réalisées dans notre propre université, à l'échelle provinciale ou même à l'échelle nationale.

Tout d'abord, à l'Université Laval, quelques enquêtes nous ont permis de mieux comprendre la réalité des étudiantes et étudiants en période de pandémie. La première enquête, menée par l'Association étudiante des sciences de l'administration (AÉSA), déjà mentionnée dans notre *Note sur l'enseignement présentiel et les conditions d'études à l'automne 2020*, nous avait en effet permis de constater que les étudiantes et étudiants en sciences de l'administration ressentaient davantage d'épuisement émotionnel qu'avant la pandémie. Quant aux modalités des cours offerts, elles et ils disaient souhaiter avoir plus de cours sous formules présentiel-hybride, à distance synchrone (avec séances diffusées en différé) et en comodal, alors qu'un trop grand

nombre de cours leur étaient offerts sous la formule asynchrone. De manière générale, la majorité des répondantes et répondants considéraient que la pandémie avait donc eu pour impact de réduire la qualité de l'enseignement qu'elles et ils ont reçue (Simard et Paquin-Piché, 2020, p.15).

Des résultats similaires ont aussi été constatés dans la seconde enquête consultée. Cette enquête, menée entre octobre et novembre 2020 par la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH), nous indique qu'une faible majorité, c'est-à-dire 51,9% des 5 112 étudiantes et étudiants sondés, considèrent que leur session d'automne 2020 s'était bien déroulée. Parmi les principales problématiques évoquées par ces étudiantes et étudiants, on retrouve le manque de motivation (23,5%), l'isolement (19,9%) et l'anxiété (15,1%). Les associations étudiantes consultées par le journal universitaire *Impact Campus* mentionnent quant à elles avoir eu des retours d'étudiantes et étudiants concernant la communication difficile avec certaines enseignantes et enseignants, ainsi que des retours d'enseignantes et enseignants sur les difficultés des étudiantes et étudiants à rendre les travaux à temps (Baril, 2020).

La troisième enquête, celle de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (ÆLIÉS), démontre aussi que la période pandémique et le recours à la formation à distance ont participé à la dégradation du niveau de santé et de bien-être psychologique des étudiantes et étudiants de l'Université Laval. Parmi les 533 répondantes et répondants, plus de la majorité ont dit avoir ressenti de l'isolement durant leurs études (77,5% des répondantes et répondants ou 341 personnes), avoir eu une vie sociale insatisfaisante (75% ou 330 personnes) et être incertains face à leur avenir (67% ou 295 personnes)¹. De plus, alors que plusieurs d'entre elles et eux auraient pu bénéficier du soutien psychologique offert à distance pendant la période de pandémie, 23,5% des répondantes et répondants affirmaient ne pas connaître les ressources d'aide psychologique offertes par l'Université (ÆLIÉS, 2020).

En complément aux données récoltées à l'Université Laval, l'enquête provinciale de Synopsis, menée entre octobre et novembre 2020 auprès de 600 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire (300 au collégial et 300 à l'université), nous apprend quant à elle que la principale source d'insatisfaction des universitaires face à l'enseignement à distance se situait dans la charge de travail plus grande qu'en temps normal (22% des 110 répondantes et répondants universitaires insatisfaits de leur session d'études). Les étudiantes et étudiants consultés

¹ Les données de l'ÆLIÉS sont plus élevées que celles de la FLSH puisque l'enquête permettait plusieurs choix de réponses et non pas la sélection d'une problématique plus importante que les autres.

mentionnaient aussi avoir été gênés par les ennuis techniques expérimentés par les enseignantes et enseignants (59% des 74 répondantes et répondants universitaires insatisfaits des aspects techniques). En ce qui concerne la réussite scolaire, ce sont 11% des étudiantes et étudiants universitaires consultés qui disent avoir pris beaucoup de retard dans leurs études, tandis que 28% d'entre elles et eux disent en avoir pris moyennement. Plusieurs envisagent donc que le retard accumulé se traduira en une graduation plus tardive. Ainsi, 10% des étudiantes et étudiants consultés prévoient devoir certainement retarder leur graduation, alors que 20% estiment devoir probablement la retarder (Synopsis, 2020).

À l'échelle nationale, plusieurs des constats répertoriés à l'Université Laval et au niveau provincial sont reflétés par les résultats d'une enquête pancanadienne menée par l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE). Cette enquête, menée auprès de 1000 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire entre mars et avril 2021, nous a entre autres appris que similairement aux faits rapportés par les associations étudiantes de l'Université Laval, pas moins de 53% des répondantes et répondants ont eu de la difficulté à obtenir des services en santé mentale auprès de leur université et que 76 % considèrent que les enseignantes et enseignants ont été moins accessibles que lors des cours en présentiel. De plus, comme pour les données de l'enquête provinciale Synopsis, l'enquête de l'ACAE indique que 74 % des répondantes et répondants disent consacrer plus de temps qu'à l'habitude à leurs travaux (ACAE, 2021)².

Enfin, dans une optique plus positive, il appert que la formation à distance aura à tout le moins permis une plus grande flexibilité entre les obligations de la vie quotidienne et les études universitaires pour certaines étudiantes et étudiants, notamment pour un nombre appréciable d'étudiantes et étudiants en situation de handicap (ÉSH). À l'Université Laval, le Bureau d'accueil et de soutien spécialisé en situation de handicap (ACSESH) souligne en effet que plusieurs étudiantes et étudiants dont le trouble ou la déficience engendre de la fatigabilité ou le besoin d'avoir un horaire plus souple ont rapportés avoir grandement apprécié le fait de pouvoir faire certains de leurs cours en asynchrone et d'avoir accès aux enregistrements dans certains de leurs cours synchrones (Villeneuve et Dagneau, 2021). Nous estimons aussi, bien que nous n'ayons pas de données précises sur leur perspective face à la formation à distance en temps de

² Il est important de préciser que le pourcentage d'étudiantes et étudiants disant consacrer plus de temps à leurs études est plus élevé dans l'enquête de l'ACAE que dans celle de Synopsis puisque l'ACAE questionnait plus largement sur perception de la charge de travail (plus ou moins grande), tandis que l'enquête Synopsis souhaitait connaître les principales raisons pour lesquels les étudiantes et étudiants rencontraient des difficultés dans leurs apprentissages, incluant, parmi d'autres options, la charge de travail.

pandémie, que plusieurs parents-étudiants ont certainement apprécié pouvoir organiser leur horaire en fonction de leurs disponibilités. Dans notre avis de 2015, nous relations déjà que 54,62% des parents-étudiants de l'Université Laval préféreraient un mode de formation entièrement en ligne comparativement à 18,32 % qui disaient favoriser une formation en classe (CADEUL, 2015). Nous serions donc intéressés de savoir comment les parents-étudiants ont vécu leur formation à distance durant la période de pandémie, elles et eux qui constituaient l'un des rares groupes étudiants majoritairement favorables à cette forme d'enseignement avant la pandémie.

Dans l'ensemble, les données présentées nous offrent donc un aperçu relativement détaillé de l'impact du contexte pandémique et de la formation à distance sur la communauté étudiante universitaire lors de cette période. Toutefois, du point de vue de la CADEUL, celles-ci demeurent encore trop fragmentaires. En effet, les données accessibles qui concernent l'Université Laval nous informent sur le contexte dans certaines facultés ou sur un segment des membres d'associations étudiantes ou de groupes d'étudiantes et étudiants spécifiques. C'est donc dire qu'elles ne concernent qu'une partie de la population étudiante, ce qui limite notre compréhension des impacts du contexte pandémique sur la qualité de la formation à distance et sur la santé mentale des étudiantes et étudiants. Nous sommes donc d'avis qu'il est impératif que l'Université Laval mène une enquête de plus grande envergure pour faire la lumière sur ces enjeux.

En effet, de nombreuses questions restent actuellement sans réponse ou n'ont été répondues que partiellement. On s'interroge par exemple sur les programmes d'études qui se sont le mieux adaptés à la formation à distance; la satisfaction du corps enseignant face à l'atteinte des objectifs de cours; le déroulement des évaluations et les problèmes rencontrés (en personne ou sous télésurveillance); la qualité de la communication entre les étudiantes et étudiants et les membres du corps enseignant; les raisons expliquant le stress vécu par les étudiantes et étudiants; les perspectives des étudiantes, étudiants, enseignantes et enseignants sur le futur et l'innovation en formation à distance dans un contexte postpandémique, et encore bien d'autres questions.

En sondant l'ensemble de la communauté étudiante de l'Université Laval, il serait ainsi possible d'obtenir cette vue d'ensemble sur les impacts de la pandémie, en plus de permettre une analyse plus fine de ses impacts sur des groupes étudiants spécifiques, comme par exemple les parents-étudiants; les étudiantes et étudiants internationaux; les ÉSH; les étudiantes et étudiants de première génération; les étudiantes et étudiants autochtones; les étudiantes et étudiants selon

leur genre; et les étudiantes et étudiants selon leur programme d'études. Enfin, il nous semble nécessaire que cette enquête sonde aussi le personnel administratif et le corps enseignant.

Pour ces raisons, la CADEUL recommande :

Recommandation 1:

Que l'Université Laval mène une grande enquête visant à déterminer les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la qualité de la formation à distance et sur la santé psychologique des étudiantes et étudiants.

En parallèle à cette enquête, il serait aussi nécessaire que l'Université Laval effectue les modifications nécessaires à la *Politique de formation à distance* pour s'assurer que celle-ci prenne en compte les droits des étudiantes et des étudiants. Nous considérons que le contexte pandémique aura engendré une application parfois plus laxiste des obligations et responsabilités prévues dans la *Politique*, en plus d'avoir démontré que certains enjeux qui concernent la formation à distance n'y sont tout simplement pas évoqués, comme celui de la télésurveillance. Bien que des précisions sur les modifications que nous souhaitons voir incluses dans la *Politique de formation à distance* seront expliquées ultérieurement dans ce présent avis, nous considérons important de rédiger préalablement une recommandation pour s'assurer que la révision de cette *Politique* soit faite en collaboration avec la communauté étudiante lavalloise.

En ce sens, nous recommandons :

Recommandation 2:

Que l'Université Laval révise en priorité la Politique sur la formation à distance et qu'elle invite les représentantes et représentants étudiants à participer à cette révision.

2. La consultation des évaluations

Comme nous l'avons déjà mentionné dans nos précédents avis concernant la formation à distance, le *Règlement des études* et la *Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval* stipulent tous deux clairement que les étudiantes et étudiants ont le droit de consulter leurs évaluations corrigées, et ce, même si celles-ci sont effectuées à

distance. Toutefois, le *Règlement* et la *Déclaration* prévoient que les enseignantes et enseignants peuvent déroger de ce droit étudiant en refusant l'accès aux évaluations corrigées lorsqu'elles et ils considèrent que cela compromettrait le maintien de leurs instruments d'évaluations ³.

Dans cette même optique, dans le cadre de notre *Avis concernant la formation à distance à l'Université Laval pour l'année 2020-2021*, nous croyions important de rappeler que la consultation des évaluations corrigées en temps de pandémie diffère de la consultation effectuée en temps normal. En effet, en raison de la facilité du transfert d'information par le Web, la consultation électronique des évaluations ouvrait une porte à la diffusion des questions d'examens. Pour faire valoir le droit des étudiantes et étudiants à la consultation des évaluations, tout en considérant le point de vue des enseignantes et enseignants, nous avons donc proposé que l'Université Laval mette en place un processus « *permettant aux étudiantes et aux étudiants d'obtenir une réelle rétroaction sur la correction des évaluations faites en formation à distance* ». Pour ce faire, nous avons proposé, lorsque possible, de permettre la consultation physique des copies d'examens pour les étudiantes et étudiants qui en faisaient la demande. De plus, nous avons recommandé que l'Université informe les membres du corps professoral sur les « *formes de rétroaction sur les évaluations qui sont légitimement couvertes par les droits étudiants, ainsi que sur les obligations du personnel enseignant à cet égard* » (Malenfant, 2020, p.15).

En dépit de ces recommandations, selon les informations que nous avons obtenues de nos membres, et comme nous l'avons indiqué dans notre *Note sur l'enseignement présentiel et les conditions d'études à l'automne 2020*, plusieurs membres du corps enseignant se sont prévalus de la clause du « *maintien de la validité des instruments* » pour refuser l'accès aux évaluations corrigées durant l'année universitaire 2020-2021. Ainsi, pour s'assurer que le droit d'accès des

³ En guise de rappel, l'article 4.28 du *Règlement des études* stipule que l'évaluation sommative doit être « *juste, transparente, adéquate. Elle doit refléter la performance de l'étudiant par rapport à l'atteinte des objectifs de l'activité de formation et non pas sa position dans le groupe. L'évaluation sommative doit s'appuyer obligatoirement sur plus d'une épreuve [...]* » (Université Laval, 2017, p. 35).

Pour satisfaire cet objectif de transparence, l'article 4.45 du *Règlement des études* prévoit quant à lui que l'étudiante ou l'étudiant a le droit d'obtenir une rétroaction puisqu'elle ou il peut « *consulter la correction de ses travaux et de ses examens, dans le respect, le cas échéant, des conditions nécessaires au maintien de la validité des instruments utilisés* » (Université Laval, 2017, p.36).

De son côté, l'article 1.3 de la *Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval* reprend sensiblement les mêmes propos : « *les étudiants et les étudiantes ont droit à une évaluation commentée de leurs travaux, essais, examens, mémoires et thèses dans des délais raisonnables de même qu'à la consultation de ces documents après correction, dans le respect, le cas échéant, des conditions nécessaires au maintien de la validité des instruments utilisés* » (Université Laval, 2004, p.1).

étudiantes et étudiants aux évaluations corrigées soit plus formel, nous souhaitons reprendre le principe de notre précédente recommandation, mais d'en préciser plus clairement l'application.

Dans un premier temps, nous estimons que le droit à la consultation des évaluations corrigées doit primer sur la clause du « *maintien de la validité des instruments* ». En ce moment, rien n'oblige les enseignantes ou enseignants à indiquer dans leur plan de cours qu'elles ou ils entendent recourir à cette clause pour refuser l'accès des étudiantes et étudiants à certaines, voire à l'ensemble, des évaluations corrigées. Pourtant, si l'on considère que les questions d'évaluations utilisées et les réponses fournies doivent réellement demeurer confidentielles pour s'assurer de la pérennité du cours, nous serions en droit de nous attendre à ce que les enseignantes et enseignants sachent bien à l'avance qu'elles et ils ne pourront pas fournir les corrigés aux étudiantes et étudiants. De notre point de vue, le fait que ces derniers ne puissent pas savoir à l'avance si une évaluation corrigée leur sera accessible nuit à leur capacité d'effectuer un retour réflexif sur leurs apprentissages. Nous estimons donc que, pour que le droit au « *maintien de la validité des instruments* » soit valide, il devrait être de la responsabilité des enseignantes et enseignants d'indiquer qu'elles ou ils comptent y recourir dans leur plan de cours.

D'autre part, à l'heure actuelle, rien n'oblige les enseignantes et enseignants à indiquer les moyens de rétroaction alternatifs prévus dans le plan de cours. En ce sens, même si nous considérons que le droit des enseignantes et enseignants à recourir à la clause du « *maintien de la validité des instruments* » devrait continuer d'être valide lorsque les étudiantes et étudiants en seront préalablement informés, nous considérons que ces derniers sont en droit d'obtenir une rétroaction à tout le moins réfléchie et pertinente de la part de l'enseignante ou de l'enseignant. À ce sujet, nous déplorons certaines situations dans lesquelles des enseignantes ou enseignants ont refusé de fournir une copie de l'évaluation corrigée à une étudiante ou étudiant, en plus de n'avoir fourni qu'une rétroaction écrite ou orale brève et insuffisante pour que l'étudiante ou l'étudiant puisse comprendre ses erreurs et éviter de les répéter dans de futures évaluations. Conséquemment, chaque plan de cours devrait donc prévoir les moyens de rétroactifs alternatifs en cas de recours à la clause du « *maintien de la validité des instruments* ».

En tenant compte de ces précisions, pour que le droit des étudiantes et étudiants à la consultation de leurs évaluations corrigées prime réellement par rapport à la clause du « *maintien de la validité des instruments* », il serait aussi nécessaire d'ajouter une responsabilité supplémentaire envers le corps enseignant. En effet, nous craignons qu'en demandant simplement au corps enseignant

de mentionner l'utilisation de la clause du « *maintien de la validité des instruments* » dans le plan de cours, cela ne puisse devenir une pratique généralisée pour refuser l'accès à toute copie d'évaluation corrigée, ce qui nuirait grandement aux étudiantes et étudiants. Ainsi, nous considérons que la meilleure solution serait que l'Université exige que les enseignantes et enseignants rédigent une lettre de justification sur les raisons pour lesquelles leurs évaluations corrigées ne pourront pas être consultées en raison de la clause du « *maintien de la validité des instruments* »⁴. Ce document devrait être rédigé avant la remise du plan de cours et envoyé à la faculté ou au département auxquels l'enseignante ou l'enseignant est rattaché. Il devrait aussi clarifier les moyens de rétroaction alternatifs utilisés en contrepartie de l'accès à l'évaluation.

Dans cette optique, une mention de la clause du « *maintien de la validité des instruments* » dans le plan de cours pour refuser l'accès à la copie d'évaluation corrigée ne serait valide que pour les enseignantes et enseignants qui auront aussi envoyé l'écrit justificatif à leur faculté ou leur département. Sans ces deux conditions, l'étudiante ou l'étudiant qui le demanderait serait en droit d'obtenir la copie corrigée de son évaluation. Advenant le cas où l'enseignante ou l'enseignant refusait de fournir cette copie corrigée, l'étudiante ou l'étudiant pourrait donc désormais faire reconnaître son droit auprès de l'administration universitaire qui serait chargée de considérer la primauté du droit étudiant face à la clause du « *maintien de la validité des instruments* ».

Pour que ces recommandations soient valides et cohérentes, ce droit devrait s'appliquer aux cours de formation à distance, mais également à ceux en présentiel. Il est cependant important de noter que la plupart des problématiques qui ont motivé notre recommandation proviennent de situations vécues par nos membres étudiantes et étudiants pendant certains de leurs cours de formation à distance durant la période de pandémie de COVID-19.

Recommandation 3:

*Que l'Université Laval reconnaisse que le droit des étudiantes et étudiants à la consultation de leurs copies d'évaluations corrigées prime par rapport à la clause du « *maintien de la validité des instruments* » permettant actuellement aux membres du corps enseignant de refuser l'accès aux copies d'évaluations corrigées.*

⁴ À l'exception faite des lettres de justification visiblement impertinentes ou non crédibles, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de demander à ce que la faculté vérifie la justification offerte par les enseignantes et enseignants. Nous estimons que la liberté académique des membres du corps enseignant doit leur permettre de recourir à la clause du « *maintien des instruments* » pour des raisons qui leur apparaissent valables de leur propre point de vue. En exigeant ce document, qui pourrait servir de preuve en cas de conflit, notre objectif est principalement de prévenir l'utilisation non fondée de la clause du « *maintien de la validité des instruments* ».

Recommandation 4:

Que l'Université Laval exige que les enseignantes et enseignants qui comptent recourir à la clause du « maintien de la validité des instruments » pour refuser l'accès aux évaluations corrigées indiquent dans leur plan de cours qu'elles et ils comptent y recourir, et ce, pour chaque évaluation concernée ou par une seule mention pour l'ensemble des évaluations, en plus de mentionner les méthodes de rétroaction alternatives qui seront mobilisées.

Recommandation 5:

Que l'Université Laval exige que les enseignantes et enseignants souhaitant recourir à la clause du « maintien de la validité des instruments » pour refuser l'accès aux copies d'évaluations corrigées fournissent à leur faculté ou leur département une lettre de justification sur les raisons pour lesquelles elles ou ils refusent l'accès, en plus de définir les méthodes de rétroaction alternatives qui seront mobilisées (*une lettre par cours).*

3. La qualité de la formation

En ce qui concerne la qualité de la formation à distance, il est important de considérer que le type de formation offert pendant la période de pandémie diffère de la formation à distance offerte en temps normal. L'Association canadienne de recherche sur la formation en ligne (ACRFL) précise en effet qu'au lieu de parler « *d'apprentissage en ligne* », il est important de référer à la formation offerte en contexte pandémique en tant que « *qu'enseignement à distance d'urgence* » (Johnson, Seaman et Veletsianos, 2021, p.7). Cette distinction vient souligner le fait que l'apprentissage en ligne n'est pas limité au mode de prestation de cours, mais qu'elle englobe tout le processus de conception d'un cours de formation à distance, incluant la planification de l'échéancier, les stratégies pédagogiques employées pour favoriser l'apprentissage et la création d'évaluations conçues pour être données en ligne. À l'inverse, l'enseignement à distance d'urgence représente une situation temporaire pendant laquelle des cours initialement conçus pour être donnés en personne, ou sous formule hybride, sont principalement donnés à distance.

À l'Université Laval, le contexte d'enseignement à distance d'urgence a donc rendu nécessaire la mise sur pied de nombreuses mesures pour permettre aux membres du corps enseignant d'adapter leurs cours. Parmi celles-ci, l'on constate tout d'abord que les formations offertes par le Service de soutien à l'enseignement (SSE) ont connu un regain de popularité considérable

parmi le corps enseignant durant la période de pandémie. En effet, alors que le SSE calculait recevoir environ 700 inscriptions durant une année avant la pandémie, ce chiffre a grimpé jusqu'à 11 000 inscriptions aux quelques 200 formations offertes durant l'année universitaire 2020-2021. Selon le SSE, cette hausse du nombre d'inscriptions relève toutefois de l'exceptionnel et l'on peut déjà constater un certain retour à la normale quant au nombre d'inscriptions. Pour la session d'automne 2021, ce sont ainsi environ 2 000 inscriptions qui ont été effectuées pour les 50 formations offertes, ce qui représente néanmoins une augmentation importante par rapport au nombre d'inscriptions et de formations offertes avant la période de pandémie.

Des investissements financiers importants ont aussi été effectués par l'Université Laval dans l'objectif de favoriser la mise en place de cours sous la formule comodale. En ce sens, selon les informations qui nous ont été fournies par le SSE, alors qu'on ne retrouvait qu'environ 25 salles comodales en date de mars 2020, plus d'une centaine de classes avec des équipements vidéo et audio ont été mises sur pied pour la tenue de cours sous la formule comodale. Plus encore, une quarantaine de chariots mobiles d'équipement audio et vidéo sont désormais disponibles à l'Université. Ces investissements ont permis d'augmenter considérablement le nombre de cours offerts sous la formule comodale, même s'il faut souligner que ceux-ci ne demeurent qu'une fraction des cours offerts à l'Université. Selon le SSE, en raison des contraintes techniques reliées à la qualité visuelle et sonore des cours donnés à distance, nous sommes donc encore loin du moment où l'ensemble des cours à distance pourront être offerts en comodal.

Concernant le rôle des unités administratives rattachées aux facultés, chacune a su développer ses propres méthodes pour soutenir leur corps enseignant. À titre d'exemple, la Faculté des sciences de l'éducation (FSE) a mis sur pied une petite équipe constituée de trois de ses membres dont l'objectif fut de « *briser les silos organisationnels en échangeant des informations le plus harmonieusement possible afin de mobiliser notre communauté autour d'une approche commune* » (Naffi et al., 2020, p.86). Cette équipe a notamment informé le corps enseignant de cette faculté sur l'importance de tenir compte des réalités des étudiantes et étudiants de première génération, des parents-étudiants, ainsi que des étudiantes et étudiants internationaux. Concrètement, trois nouvelles mesures ont été réalisées par cette faculté:

1. La tenue de réunions fréquentes avec le corps enseignant pour favoriser le transfert d'information;
2. La création d'outils facilitant la transformation des cours présentiels en cours à distance, notamment par la création d'un portail Web contenant des webinaires et conférences sur la planification de cours à distance;
3. La mise en place d'une brigade d'assistantes et assistants d'enseignement constitué d'étudiantes et étudiants volontaires venus prêter main-forte à l'équipe de soutien technopédagogique.

(Naffi et al., 2020, p.87)

Dans le contexte pandémique, les mesures instaurées par le SSE et les unités administratives ont ainsi principalement servi à transformer des cours habituellement donnés en classe en cours de formation à distance. En ce sens, le SSE précise qu'une majorité des enseignantes et enseignants n'ont donc pas utilisé de méthodes d'enseignement particulièrement innovatrices, mais qu'elles et ils ont plutôt eu recours aux méthodes déjà connues (p. ex. utilisation des forums, des vidéos préenregistrées ou encore des logiciels de communication en ligne)⁵. Néanmoins, bien que cela semble avoir été une règle générale, certaines enseignantes et enseignants ont aussi été très innovants dans les méthodes d'apprentissages employées dans leurs cours. On pense, entre autres, aux cours présentés dans le cadre d'un webinaire de la FabriqueREL, dont le cours *Excursion en écologie forestière* (FOR-2022) donné à l'Université Laval. Ce cours, normalement constitué d'une expédition de deux semaines en forêt, s'est réinventé en utilisant le populaire jeu vidéo Minecraft pour constituer un environnement virtuel propice à l'apprentissage des caractéristiques des écosystèmes forestiers du Québec.

Qu'ils aient été plus conventionnels ou très innovateurs, il nous semble important de rappeler que la majorité des cours à distance offerts à l'Université Laval durant le contexte pandémique ont été de bonne qualité. Les membres de la CADEUL sont conscientes et conscients que la situation d'enseignement à distance d'urgence comportait son lot de contraintes pour le corps enseignant. De nombreuses raisons auraient en effet pu être évoquées pour relativiser la qualité moindre des cours offerts en période pandémique, comme le fait que certains cours étaient plus aisément adaptables à la formation à distance que d'autres ou bien que les enseignantes et

⁵ Webinaire - Échanges sur les laboratoires et l'apprentissage expérientiel à distance : <https://www.youtube.com/watch?v=04U2ZR9YgaU> (Passage cité à la 25ième minute)

enseignants ont dû adapter leurs cours dans des délais très stricts. En tenant compte de ces facteurs, on ne peut que se montrer en admiration et avoir de la reconnaissance envers le travail accompli par la grande majorité de nos enseignantes et enseignants.

Cela étant dit, en tenant compte des retours que nous avons eus d'un nombre non négligeable de nos membres, on constate que ce ne sont pas tous les cours offerts durant la pandémie qui ont été d'une qualité équivalente. De notre avis, certains des cours offerts n'étaient ainsi pas adéquats et ne représentent pas la qualité d'enseignement généralement offerte dans notre institution universitaire. En effet, alors que l'on salue les efforts de la majorité des enseignantes et enseignants, nous nous devons aussi de remettre en doute le niveau d'effort fourni par certaines et certains des membres du corps enseignant pour adapter leurs cours. À titre d'exemple, nous savons que certains cours étaient principalement constitués de lectures de documents PDF et d'un suivi sporadique auprès de l'enseignante ou de l'enseignant, comme cela a été évoqué dans la lettre ouverte d'une étudiante au journal *Impact Campus* (Lapointe, 2020).

En prévision de la sortie de crise, nous espérons que les mauvais exemples évoqués ne se reproduiront pas et que les cours de moindre qualité offerts pendant la période de pandémie retrouveront un peu de leur éclat lorsqu'ils seront à nouveau offerts en présentiel. Pour ce qui est des cours de formation à distance qui continueront d'être offerts partiellement ou entièrement à distance, nous considérons qu'il est impératif que les évaluations de l'enseignement (en cours d'activité de formation et en fin d'activité de formation), généralement proposées par l'enseignante ou l'enseignant ou demandées par les étudiantes et étudiants, soient rendues obligatoires par l'Université. Cette obligation devrait s'appliquer plus spécifiquement aux cours qui étaient habituellement donnés en présentiel, mais dont les enseignantes et enseignants ont modifiés les modalités d'enseignement pour que ceux-ci soient partiellement ou entièrement donnés à distance à la suite de la levée des restrictions sur la tenue des cours en présentiel.

De plus, pour ces mêmes cours, nous considérons que les comités de programmes et les facultés devraient assurer un suivi plus serré auprès des enseignantes et enseignants qui auront reçu ou qui recevront un nombre élevé d'évaluations négatives de la part des étudiantes et étudiants dans le cadre de leurs cours. L'obligation de procéder à l'évaluation de ces cours devrait ainsi avoir pour objectif d'engendrer des mesures rapides et effectives qui serviront à accompagner, mais aussi à responsabiliser, les enseignantes et enseignants quant à la qualité des cours qu'elles et ils offrent. En ce sens, la CADEUL recommande :

Recommandation 6:

Que l'Université Laval rende obligatoire l'évaluation de l'enseignement (en cours d'activité de formation et en fin d'activité de formation) pour les cours habituellement donnés en présentiel, mais dont les enseignantes et enseignants ont modifié les modalités d'enseignement pour que ceux-ci soient partiellement ou entièrement donnés à distance à la suite de la levée des restrictions sur la tenue des cours en présentiel.

Recommandation 7 :

Que les comités de programmes et les facultés assurent un suivi plus serré des cours qui ont reçu ou qui recevront un nombre élevé d'évaluations négatives de la part des étudiantes et étudiants parmi les cours habituellement donnés en présentiel, mais dont les enseignantes et enseignants ont modifié les modalités d'enseignement pour que ceux-ci soient partiellement ou entièrement donnés à distance à la suite de la levée des restrictions sur la tenue des cours en présentiel.

Aussi, bien que l'Université Laval ait investi plus que jamais dans le développement de la formation à distance lors de la dernière année, nous considérons que des investissements encore plus importants sont nécessaires pour que le potentiel de la formation à distance soit pleinement réalisé. À cet effet, comme nous l'avons mentionné précédemment, les étudiantes et étudiants universitaires disent être particulièrement intéressés par les cours sous la formule comodale. Une récente étude menée dans une université canadienne francophone non spécifiée nous le confirme, elle qui démontre que 87% des 311 étudiantes et étudiants répondants disent être complètement ou plutôt en accord avec l'augmentation de l'offre de cours comodale durant leurs études (Gobeil-Proulx, 2019, p.62). Compte tenu des parcours de vies et des obligations personnelles variées des étudiantes et étudiants, il semble donc tout désigné que ce type de formation deviendra de plus en plus recherché par la communauté étudiante au cours des prochaines années. La CADEUL recommande donc :

Recommandation 8:

Que l'Université Laval investisse davantage pour développer la formation à distance sous formule comodale, que ce soit par la mise sur pied de davantage de salles de classe destinées à l'enseignement sous formule comodale, par l'achat de matériel technologique ou par le soutien technique offert au corps enseignant.

4. La télésurveillance

Que ce soit au Québec ou ailleurs, de nombreuses problématiques ont été rapportées en lien avec l'utilisation de la télésurveillance lors d'évaluations en ligne. À titre d'exemple, l'Université de Montréal (UdeM), qui a amorcé la première phase de son projet pilote sur la télésurveillance dès l'hiver 2020, a connu son lot de difficultés avec cette implantation. Dans sa note sur l'utilisation de la télésurveillance, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) nous apprend que, dans la première phase de son projet pilote, l'UdeM n'a en effet laissé aucune place au consentement des étudiantes et étudiants d'effectuer un examen sous télésurveillance. Les étudiantes et étudiants qui n'ont pas souhaité fournir leurs données personnelles et être filmés dans leur lieu de résidence durant l'évaluation ne se sont donc pas vus offrir l'alternative d'effectuer leurs évaluations en présentiel, ce qui a poussé un certain nombre d'entre elles et eux à abandonner leurs cours. Cet exemple démontre bien que l'enjeu de l'empiètement sur la vie privée des étudiantes et étudiants est un terrain glissant et que, dans certaines circonstances, il est peut arriver qu'un établissement d'enseignement outrepassé ce droit dans ses pratiques (FAÉCUM, 2020, p. 2).

En plus des enjeux relatifs au respect de la vie privée, ainsi que de ceux concernant le consentement libre et éclairé des étudiantes et étudiants de procéder ou non à une évaluation sous télésurveillance, plusieurs problématiques communes à la plupart des universités ayant utilisé la télésurveillance ont été constatées par la FAÉCUM. Entre autres, l'association étudiante mentionne que l'annonce d'une évaluation sous télésurveillance, et l'évaluation en elle-même ont été des sources de stress importantes pour les étudiantes et étudiants pendant la première phase du projet pilote. De plus, les témoignages récoltés indiquent que plusieurs étudiantes et étudiants ont aussi rencontré des difficultés à se concentrer lors de leurs évaluations sous télésurveillance puisqu'elles et ils n'avaient pu trouver de lieux sans distractions pour effectuer l'évaluation. Enfin, la FAÉCUM considère que l'accès inégal aux technologies entraîne du stress pour les étudiantes et les étudiants, mais aussi de potentielles problématiques durant les évaluations. Les étudiantes et étudiants qui n'ont pas d'ordinateur, de micro ou de caméra et qui n'ont accès qu'à une connexion internet de faible qualité sont dès lors désavantagés face à celles et ceux qui possèdent ces outils technologiques (FAÉCUM, 2020, p. 3).

Du côté de l'Université Laval, l'utilisation de la télésurveillance s'est amorcée un peu plus tard par des tests d'utilisation à l'été 2020, ce qui a très certainement participé à éviter plusieurs des

problèmes rencontrés par l'UdeM. Entre autres, en plus des services de soutien aux enseignantes et enseignants mentionnés précédemment, la documentation écrite produite par l'Université Laval pour encadrer la télésurveillance (en direct ou en différé) durant les évaluations en ligne s'est avérée très spécifique sur ses modalités d'application et sur les enjeux éthiques y étant rattachés. Plusieurs documents ont ainsi été fournis aux enseignantes et enseignants: *le guide Proctorio pour l'enseignant*; *le guide de la surveillance en ligne des examens avec Zoom*; *la FAQ pour l'enseignant* et diverses pages du site Web de l'Université. Grâce à cette documentation, les enseignantes et enseignants ont pu organiser plus efficacement les évaluations sous télésurveillance, en plus d'avoir été davantage en mesure de fournir aux étudiantes et étudiants les directives et ressources nécessaires au bon déroulement des évaluations.

En ce qui concerne les étudiantes et étudiants, la documentation fournie leur aura permis de connaître leur droit au consentement libre et éclairé d'effectuer ou non une évaluation sous télésurveillance. Ainsi, l'obligation de participer à une évaluation sous le format de télésurveillance n'a été formellement autorisée que dans des situations exceptionnelles bien précises. Selon la documentation produite par l'Université, les étudiantes et étudiants ont donc eu le choix entre effectuer leurs évaluations sous télésurveillance ou en présentiel⁶. La documentation fournie leur aura aussi permis de mieux comprendre le fonctionnement d'une évaluation sous télésurveillance, ainsi que de connaître le processus de conservation des données pour les évaluations effectuées sous télésurveillance⁷.

⁶ « L'évaluation des apprentissages sous surveillance en ligne ne sera permise que dans les situations suivantes : (...) - De façon exceptionnelle en cas de fermeture complète d'un lieu d'examen, dans certains cours obligatoires considérés critiques dans le cheminement étudiant, une fois obtenu l'accord de l'unité et de la direction de programme. »

Université Laval (2020). Surveillance d'examens en ligne. Repéré à <https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques/surveillance-d-examens-en-ligne>

« L'étudiant est libre de choisir ce type d'examen en télésurveillance ou celui en présentiel »

Université Laval (2020). Surveillance d'examen en télésurveillance avec Proctorio. Repéré à <https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques/proctorio>

⁷ « L'évaluation et son enregistrement seront détruits conformément aux politiques de conservation de l'Université Laval qui s'appliquent à tout le matériel de cours. Cependant, dès que les résultats ont été publiés pour tout le groupe, les enregistrements ne seront plus disponibles aux enseignants »

Université Laval (2021). Utilisation du logiciel de télésurveillance Proctorio - Guide de l'étudiant. Repéré à https://www.enseigner.ulaval.ca/sites/default/files/proctorio_-_guide_de_letudiant_-_version_ul_-_finale.pdf

« Les renseignements personnels ne pourront être communiqués à des tiers sans votre autorisation, sauf dans le cas de certaines exceptions prévues par la loi. »

Université Laval (2021). Foire aux questions – Proctorio. Repéré à https://www.enseigner.ulaval.ca/sites/default/files/faq-proctorio_etudiant_0.pdf

De manière générale, ces directives ont permis d'encadrer l'utilisation de la télésurveillance au sein de l'Université et elles ont participé à accroître l'acceptation des étudiantes et étudiants face à son utilisation. À titre d'exemple, certaines des données récoltées pour la session d'automne 2020 nous démontrent que la première phase d'utilisation du logiciel Proctorio s'est généralement bien déroulée à l'Université Laval. Entre autres, les données récoltées pour la Faculté de pharmacie, par l'entremise du SSE, nous permettent de constater que près de l'ensemble des étudiantes et étudiants consultés se disaient à l'aise de refaire un examen surveillé sous Proctorio et considéraient que l'utilisation d'un tel logiciel favorise l'honnêteté et minimise les risques de tricherie. La grande majorité de ces étudiantes et étudiants disaient aussi avoir reçu des consignes claires sur les comportements à adopter durant une évaluation sous Proctorio.

Toutefois, durant la session d'hiver, de nombreux cas problématiques ont été signalés par les étudiantes et étudiants. Entre autres, parmi les difficultés qui nous ont été rapportées, on dénote les divers problèmes techniques rencontrés par les enseignantes et enseignants; les problèmes techniques ayant entraîné la migration d'une évaluation sous Proctorio vers le logiciel Zoom; ou encore le manque de clarté des enseignantes et enseignants sur les consignes présentées avant l'évaluation. Ainsi, bien que la documentation produite par l'Université ait été suffisamment claire envers les responsabilités des enseignantes et enseignants, celles-ci et ceux-ci n'ont pas toujours été adéquatement préparés à faire face aux imprévus. Plusieurs étudiantes et étudiants ont ainsi été obligés de rapporter le non-respect des conditions d'évaluation sous télésurveillance au Bureau des droits étudiants (BDE) et aux autorités compétentes au sein de l'Université.

Pour s'attaquer aux difficultés rencontrées, nous avons recommandé dans notre précédente *Note sur l'enseignement présentiel et les conditions d'études à l'automne 2020* à ce que l'Université s'assure que « *les consignes émises soient connues et appliquées par l'ensemble du corps enseignant, notamment pour protéger les droits des étudiantes et étudiants* » (CADEUL, 2020, p.4). Dans la pratique toutefois, comme l'indiquent les difficultés rencontrées à l'hiver, les responsabilités qui incombent aux enseignantes et enseignants pour bien se préparer aux évaluations télésurveillées demeurent complexes. En plus des problèmes techniques en dehors de leur contrôle, la diversité des enjeux et le nombre important de documents ayant dû être consultés par les enseignantes et enseignants pourraient avoir nui à leur compréhension des directives à appliquer en télésurveillance. Enfin, la pandémie aura entraîné un flou réglementaire quant à l'obligation ou non d'appliquer les directives évoquées dans ces documents puisque celles-ci n'étaient pas appuyées par un règlement ou une politique institutionnelle formelle.

Pour ces raisons, nous considérons donc désormais nécessaire qu'un règlement institutionnel visant à préciser les obligations et les principes à appliquer pour qu'une évaluation soit offerte sous télésurveillance soit rédigé. La rédaction d'un seul document regroupant l'ensemble des informations requises par les enseignantes et enseignants, ainsi que par les étudiantes et étudiants, entrainerait selon nous un meilleur transfert de l'information, ainsi qu'un plus grand respect des droits étudiants. Dans la conception de ce règlement, l'Université pourrait fortement s'inspirer des documents déjà rédigés pendant la pandémie. La CADEUL recommande donc :

Recommandation 9:

Que l'Université Laval rédige un nouveau règlement qui servira à préciser l'ensemble des obligations et des principes devant être respectés par les enseignantes et enseignants pour qu'une évaluation soit offerte sous télésurveillance (en direct ou différée), en plus de préciser les droits et obligations des étudiantes et étudiants envers la télésurveillance.

Dans cette même optique, la *Politique de la formation à distance* devrait elle aussi être révisée pour que l'enjeu de la télésurveillance y soit abordé. Nous estimons qu'une synthèse des principaux principes nécessaires pour qu'une enseignante ou enseignant ait recours à la télésurveillance lors d'une évaluation pourrait être ajoutée à la section 4.4 - *Principe concernant l'évaluation des apprentissages en formation à distance*. Notamment, la CADEUL tient à rappeler qu'à moins de développements technologiques importants, la télésurveillance demeurera une prérogative des enseignantes et enseignants qui décideront de proposer cette forme d'évaluation. En d'autres mots, la télésurveillance ne sera donc vraisemblablement pas demandée par les étudiantes et étudiants, mais elle sera proposée par les enseignantes et enseignants. En ce sens, bien que nous reconnaissons que la télésurveillance puisse parfois être avantageuse pour les étudiantes et étudiants, notamment celles et ceux qui préféreront ne pas se déplacer sur le campus pour des raisons personnelles, ce caractère positif n'est valable que si la télésurveillance demeure une alternative pour les étudiantes et étudiants et non pas une obligation. La CADEUL recommande donc :

Recommandation 10:

Que l'Université Laval modifie la section 4.4 (Principe concernant l'évaluation des apprentissages en formation à distance) de la Politique sur la formation à distance pour y préciser les principaux principes requis pour qu'une évaluation soit offerte sous télésurveillance, notamment ceux relatifs aux droits étudiants.

5. Les étudiantes et étudiants en situation de handicap (ÉSH)

Durant la période de pandémie, les demandes d'accommodements effectuées auprès du Bureau d'accueil et de soutien spécialisé en situation de handicap de l'Université Laval (ACSESH) ont largement augmenté auprès des étudiantes et étudiants qui bénéficiaient déjà des services de ce bureau, ainsi qu'auprès des étudiantes et étudiants nouvellement reconnus comme étant en situation de handicap. Un récent article rédigé par le Bureau ACSESH nous permet ainsi de constater qu'une augmentation de 23,09% des étudiantes et étudiants en situation de handicap fut observée au sein de l'université, ce qui représente plus du double de la moyenne des trois dernières années, qui se situait alors à 9,8% (Villeneuve et Dagneau, 2021, p.197). En plus d'avoir dû répondre à la hausse des demandes d'accommodements, le Bureau a aussi dû adapter bon nombre de ses services d'accommodements aux réalités de l'apprentissage en ligne.

Pour permettre à l'ensemble des ÉSH d'obtenir des accommodements pertinents à leur situation, les mesures offertes par le Bureau ACSESH ont ciblé les besoins de ce groupe étudiant, mais aussi ceux du corps enseignant. Tout d'abord, le Bureau ACSESH a développé une campagne de sensibilisation à l'intention des enseignantes et enseignants de l'université. Dans le cadre cette campagne de sensibilisation, des capsules vidéo ont été créées dans l'objectif d'informer les enseignantes et enseignants sur les façons de procéder pour favoriser l'accessibilité audiovisuelle des cours en ligne pour les étudiantes et étudiants non-voyants, malentendants ou déficients de l'attention. Dans un second temps, alors que cela n'était pas pratique courante avant la période de pandémie, le Bureau ACSESH a exceptionnellement permis que des preneuses et preneurs de notes soient attirés à des étudiantes et étudiants suivant des cours de type asynchrone, en plus de s'être assuré que les ÉSH ayant recours au service de tutorat aient pu continuer d'avoir accès à ce service, désormais offert en ligne, pendant l'année universitaire 2020-2021. Enfin, des services d'accompagnement en présentiel ont aussi été offerts aux ÉSH qui étaient inscrites et inscrits à ce type de cours (Villeneuve et Dagneau, 2021, p. 199).

Le Bureau ACSESH affirme que ces mesures ont été nécessaires puisque les problématiques rencontrées par les ÉSH ont été exacerbées pendant la période de pandémie. Entre autres, il est mentionné que les difficultés liées à la gestion du temps et des études ont augmenté chez les étudiantes et étudiants qui présentent des atteintes au niveau des fonctions exécutives. Des difficultés à suivre, comprendre et prendre des notes durant les cours ont aussi été observées chez celles et ceux présentant des troubles de l'attention. De plus, l'accès aux technologies a aussi régulièrement posé problème pour les ÉSH. En effet, il s'est souvent avéré impossible pour

les ÉSH d'utiliser des logiciels spécialisés dans certains documents numériques et sur certaines plateformes informatiques, notamment pour les logiciels de synthèse vocale et de correction du français dans la plateforme d'évaluation en ligne (Villeneuve et Dagneau, 2021, p. 197).

Dans l'article rédigé par le Bureau ACSESH, une section s'est aussi attardée plus spécifiquement aux résultats d'un sondage effectué auprès des étudiantes et étudiants malentendants de l'université. Les résultats de ce sondage ont permis de constater que ces étudiantes et étudiants ont rencontré des difficultés pour effectuer la lecture labiale à partir des logiciels de vidéoconférence et à partir des enregistrements vidéo. Elles et ils ont aussi dû s'adapter à une qualité sonore souvent imparfaite et aux bruits parasites liés à la prestation d'un cours et aux travaux d'équipe sous format vidéo. Appuyés par les constats de ce sondage, l'Université Laval et le ministère de l'Enseignement supérieur ont conclu une entente visant à offrir du financement additionnel au Bureau ACSESH, ce qui lui aura permis d'élargir son offre de services. Les étudiantes et étudiants concernés ont ainsi pu avoir accès à la transcription et au sous-titrage des contenus des cours et à de l'aide lors des travaux d'équipe, ainsi qu'à davantage de services d'interprétariat pour les étudiantes et étudiants sourds (Villeneuve et Dagneau, 2021, p.198).

Du point de vue de la CADEUL, pour s'assurer que les ÉSH aient accès à une formation à distance de même qualité que les autres étudiantes et étudiants, les services et accommodements développés en période de pandémie doivent devenir accessible en tout temps aux ÉSH inscrites et inscrits dans un cours de formation à distance. L'Université devra aussi s'engager à ce que les problématiques d'accès aux logiciels spécialisés pendant les évaluations soient résolues le plus tôt possible.

Recommandation 11:

Que l'Université Laval fournisse les ressources nécessaires au Bureau ACSESH pour que les mesures développées durant la période de pandémie pour faciliter l'accessibilité des cours en formation à distance pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap soient standardisées et accessibles en tout temps.

Recommandation 12:

Que l'Université Laval s'assure que les étudiantes et étudiants en situation de handicap aient accès aux logiciels spécialisés auxquels elles et ils ont droit pendant les évaluations en ligne, notamment les logiciels de synthèse vocale et de correction du français.

Conclusion

En prévision d'un retour à l'enseignement en présentiel, nous avons considéré qu'il était important de mettre à jour nos perspectives et nos prises de position sur la place accordée à la place de la formation à distance au sein de notre université. Les connaissances acquises durant la période de pandémie nous auront en effet permis de mieux définir les possibilités, mais aussi les limites, rattachées à l'apprentissage à distance. Par la rédaction de cet avis, nous avons donc pu clarifier notre perspective sur certains des enjeux qui avaient été abordés dans nos précédents avis de 2015 et 2020, ainsi que dans notre récente *Note sur l'enseignement présentiel et les conditions d'études à l'automne 2020*. Dans le présent avis, nous avons aussi tenu à nous positionner par rapport aux enjeux qui n'avaient pas été discutés dans ces précédents documents.

Malgré les embuches vécues pendant la période de pandémie, nous croyons que la place grandissante prise par la formation à distance dans nos universités peut s'avérer bénéfique pour la communauté étudiante. Entre autres, nous sommes d'avis que les connaissances acquises par les enseignantes et enseignants lors de la période de pandémie, notamment par leur maîtrise des outils technologiques et par la création de contenu pédagogique accessible à distance, devraient entraîner des impacts positifs à long terme sur la qualité des cours offerts dans nos universités. Alors que bon nombre d'enseignantes et enseignants reviendront principalement à l'enseignement en présentiel, plusieurs d'entre elles et eux pourront en effet agrémenter leurs cours en présentiel d'outils ou de contenu pédagogique accessible à distance, ce qu'elles et ils n'auraient probablement pas été portés à développer sans le contexte pandémique.

Il est toutefois important de rappeler que ces impacts positifs seront conditionnels à ce que la formation en présentiel demeure le principal mode d'enseignement dans nos universités. La pandémie nous aura appris que celle-ci est nécessaire pour l'apprentissage des étudiantes et étudiants, mais aussi pour leur bien-être psychologique.

Enfin, pour rendre compte du développement de la formation à distance au sein de notre université, et compte tenu de la rapidité de l'évolution technologique, nous prévoyons que la rédaction d'un nouvel avis sur la formation à distance serait nécessaire au cours des prochaines années. Nous pourrions alors plus adéquatement juger des impacts à moyen ou long terme de la pandémie sur l'enseignement universitaire.

Bibliographie

Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) (2020). Des inquiétudes qui persistent : Les étudiantes et étudiants postsecondaire, un an avec COVID-19. Repéré à <https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/casaacae/pages/3297/attachments/original/1624304737/Des-inqui%C3%A9tudes-qui-persistent-2021-FR.pdf?1624304737>

Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS) (2020). Résultats: Sondage santé psychologique et formation à distance. Repéré à <https://www.aelies.ulaval.ca/articles/2020/resultats-sondage-sante-psychologique-et-formation-a-distance/>

Baril, V. (2020). Sondage sur la formation à distance : les résultats contestés par des associations étudiantes de l'UL. *Impact Campus*. Repéré à <http://impactcampus.ca/actualites/sondage-formation-a-distance-resultats-contestes-associations-etudiantes-de-lul/>

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) (2015). Avis sur la formation à distance à l'Université Laval. Repéré à http://doc.cadeul.com/avis/Avis_formation_a_distance_UL_final.pdf

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) (2020). Note sur l'enseignement présentiel et les conditions d'étude à l'automne 2020. Repéré à https://cadeul.com/wp-content/uploads/2020/12/CAE_20_12_04_note-presentiel.pdf

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) (2020). La télésurveillance des évaluations à distance. Repéré à <http://www.faecum.qc.ca/ressources/documentation/avis-memoires-recherches-et-positions-1/note-sur-la-telesurveillance-des-evaluations-a-distance>

Gobeil-Proulx, J. (2019). La perspective étudiante sur la formation comodale, ou hybride flexible. *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*, 16(1). Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/ritpu/2019-v16-n1-ritpu05061/1066594ar.pdf>

Johnson, N., Seaman, J. & Veletsianos, G. (2021). *L'apprentissage numérique dans les établissements postsecondaires canadiens en 2020 : Rapport de l'Ontario*. Association canadienne de recherche sur la formation en ligne (ACRFL). Repéré à http://www.cdla-acrfl.ca/wp-content/uploads/2021/03/2020_regional_ontario_fr.pdf

L'année 2021-2022 à l'Université Laval (18 février 2021). *ULaval Nouvelles*. Repéré à <https://nouvelles.ulaval.ca/vie-universitaire/annee-2021-2022-a-luniversite-laval-a8533ac6a88a8d62d69d74a5af40292a>

Lapointe, E. (2020). Lettre à qui voudra bien nous écouter. *Impact Campus*. Repéré à <http://impactcampus.ca/actualites/lettre-a-qui-voudra-bien-nous-ecouter/>

Malenfant, A. (2020). *Avis concernant la formation à distance à l'Université Laval pour l'année 2020-2021*. Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL). Repéré à https://cadeul.com/wp-content/uploads/2020/08/CAE_20_08_23_Avis_formation_a_distance_20-21.pdf

Naffi, N., Davidson, A.-L., Kaufman, R., Clark, R. E., Beatty, B., Paquelin, D., Snyder, D. M., Wallace, G., Patino, A., Gbetoglo, E., Duponsel, N., Savoie, C., Fournel, I., & Ruby, I. (2020). Perturbation dans et par les bureaux de soutien à l'enseignement pendant la pandémie COVID-19 Innover pour l'avenir de l'enseignement supérieur. Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique (OBVIA). Repéré à <https://www.docdroid.net/L0khasC/whitepaper-disruption-in-and-by-centres-for-teaching-and-learning-during-the-covid-19-pandemic-leading-the-future-of-higher-ed-21-08-2020-pdf>

Simard, É., Paquin-Piché, P. (2020). Recherche sur le bien-être en temps de COVID-19. Association étudiantes des sciences de l'administration de l'Université Laval.

Synopsis (2020). Session de l'automne 2020 – Sondage auprès des étudiants. Repéré à https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Sondage_rentree2020.pdf?1607712108

Université Laval (2004). Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes à l'Université Laval. Repéré à https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Charte%20et%20statuts/Declaration_des_droits_etudiants_2010-2011.pdf

Université Laval (2021). Règlement des études. Repéré à [https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/R%C3%A8glements/R%C3%A8glement_des_%C3%A9tudes_2021-07-01_\(CU-2021-77\).pdf](https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/R%C3%A8glements/R%C3%A8glement_des_%C3%A9tudes_2021-07-01_(CU-2021-77).pdf)

Villeneuve, H., & Dagneau, B. (2021). Pandémie de COVID-19 et ses impacts pour les étudiants en situation de handicap: l'expérience vécue à l'Université Laval. *Aequitas: revue de développement humain, handicap et changement social*, 27(1). Repéré à <https://www.erudit.org/en/journals/aequitas/1900-v1-n1-aequitas06126/1078378ar/abstract/>